

## COMPTE RENDU

### Membres présents :

Téléphone  
02 98 40 60 89  
Télécopie  
02 98 40 08 08  
Mél.  
Ce.0291928n  
@ac-rennes.fr

DETREZ Sadia, KERMEL Christine, LE MEUR Annick, MARHIC Véronique, PERON Stéphane, LAURET Raymond-Jean, LEHMANN-GAUMER Odile, ROUZIER Cécilia, BOURHIS Nicolas, PIRAS Delphine, COAT Stéphanie, CORDIER Laurence, COU Britta.

BP 54  
29470 PLOUGASTEL DAOULAS

de l'académie de rennes

Site Internet [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

Membres excusés : SARABEZOLLES Nathalie, HERROU Monique, LE ROUX Jean-Yves, HENAFF Patricia, LE ROUX Armelle, GRALL Eric, BURBAN-MACE Cécile, LE BERRE Evie, RICHARD Arthur.

Site Internet du collège  
[www.college-fontaine-blanche-plougastel.ac-rennes.fr](http://www.college-fontaine-blanche-plougastel.ac-rennes.fr)

## I- Questions institutionnelles

### 1) Ordre du jour :

Approbation de l'ordre du jour ; rajouts de points à l'ordre du jour : séjours scolaires du mois de mars et avril 2018 sur le littoral Nord Breton pour les élèves de 6ème, séjour Val De Loire au mois de février 2018 pour les élèves de 4eme, présentation de ces budgets.

VOTE :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

Quelques questions diverses seront abordées lors de ce CA.

### 2) Approbation des procès-verbaux des CA du 27 juin 2017 et 6 mars 2017

VOTE :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

A noter la présence de M. Robineau chef de cuisine, invité à ce conseil d'administration car concerné par une question diverse.

## II- Questions financières et matérielles

### **1) Tarifs et fonctionnement du Service de Restauration et d'Hébergement 2018, autres tarifs**

La gestionnaire présente, dans le cadre fixé par le Conseil départemental, les tarifs de restauration élèves et commensaux, le montant des charges communes retenues sur ces tarifs, ainsi que les conditions d'octroi des remises d'ordre. Afin d'harmoniser les tarifs à l'horizon 2019, un tarif unique pour les forfaits élèves sera imposé par le conseil départemental. Le tarif pour l'année 2018 peut être augmenté dans la limite du tarif de 2019, soit une augmentation de 2 centimes, amenant ce forfait pour un régime de 4 jours de restauration hebdomadaire à 3.09 € le repas. Le prix du repas occasionnel au collège est de 3.74 € et est maintenu à ce coût. Les tarifs commensaux fixés par le département passent à : 3.22 €, 4.00 € et 4.65 € ; le reversement au service général est de 19 %, le reversement à la collectivité territoriale pour les frais de personnel reste inchangé à 20.5 %.

Les tarifs divers concernent le prix des manuels scolaires perdus et dégradés, les CD de langue, les carnets de correspondance perdus et les diverses dégradations.

Vote : tarifs de restauration

POUR : 12

CONTRE : 0

ABS. : 1

Vote : tarifs divers

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS : 0

### **2) Prélèvement sur fonds de roulement**

Un prélèvement de 6690 € sur le fonds de roulement est proposé : 3981 € au service ALO (fournitures administratives, affranchissements, produits d'entretien, casiers élèves) 600 € au service SRH pour divers petits matériels et 2109 euros au service OPC pour l'achat d'un four en cuisine : sur la totalité de 21 088 € le conseil département subventionnant 18 979 €. Un virement de 500 € du code de gestion 13 ADP, code activité abondé par une dotation globalisée état, sur le code activité 13 MS, manuels scolaires, est voté.

Vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

### **3) Contrats et conventions 2018**

La gestionnaire demande l'accord du C.A. pour la reconduction des contrats et conventions de l'année 2017 ; d'autre part, sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Vote :

POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABS. : 0

#### **4) Acceptation de dons et legs**

Le conseil d'administration se prononce sur l'acceptation de dons et legs divers, plus particulièrement les dons du FSE concernant les sorties et voyages.

Vote :  
POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABS. :

#### **5) Présentation des différents voyages pour l'année 2018**

Présentation du voyage Val De Loire ainsi que du budget prévu en février 2018 par Mme Piras professeur de SVT, une participation des familles de 145 € est demandée ; les 2 voyages sur le littoral Nord Breton organisés par M. Marquant et Mme. Le Meur au mois de mars et avril 2018 pour les classes de 6eme, sont également présentés par Mme. Le Meur Professeur. Elle présente les différentes activités qui seront centrées sur les visites diverses et variées, les objectifs pédagogiques inters disciplinaires : histoire/géographie, SVT. Une participation des familles de 111 € pour le voyage du mois de mars et 106 € pour le mois d'avril est proposée.

Vote :  
POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABS. : 0

#### **7) Projet d'adhésion au groupement de commande de l'UGAP pour la fourniture de GAZ**

L'achat de gaz par l'intermédiaire du groupement de commandes de l'UGAP est validé par le conseil d'administration.

Vote :  
POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABS. :

### **III- Questions pédagogiques**

M. Bourhis ASEN au collège, présente le club éco-citoyens dans lequel s'inscrivent notamment le compostage pédagogique, le pesage des déchets et le tri de ceux-ci à l'aide d'une table de tri. Ces diverses actions conduisant les collégiens à une réflexion sur le gaspillage alimentaire et les différentes façons d'y remédier.

Mme Detrez, principale, présente un bilan pédagogique de la rentrée, celle-ci s'est bien passée. Le collège compte 455 élèves : 10 élèves en classe ULIS, 63 bretonnants, soit au total 17 divisions. La question des devoirs faits est abordée ; ce nouveau concept sera mis en place après les vacances de Toussaint et pourra être assuré par des personnes en service civique, des retraités, des ASEN en place au collège sur la tranche horaire de 17H à 18H, sur la pause méridienne ou durant les heures d'étude ceci les lundis, mardi et jeudi.

La dotation en IMP pour l'année 2017- 2018 s'élève à 6 IMP.

Mme Détrez propose une première répartition quant aux missions de coordonnateur de discipline.  
( Tableau joint au procès verbal )

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

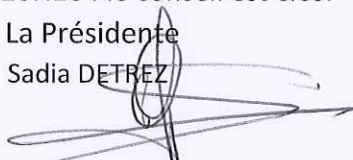

Abstention : 0

Le reliquat sera réparti en fin d'année selon deux rubriques, ouverture culturelle et organisation de séjours, après mise au vote.

Une question rajoutée à l'ordre du jour demande s'il est possible d'aménager les repas servis aux professeurs pour ceux qui ne mangent pas de viande. M. Robineau, chef de cuisine, explique que des compléments de légumes et également de produits laitiers peuvent être servis en plus pour les personnes concernées, mais qu'il n'y a pas de complément particulier proposé.

20H20 : le conseil est clos.


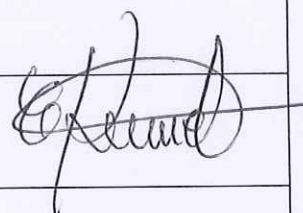



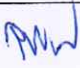

La Présidente  
Sadia DETREZ

La Secrétaire de séance  
Christine Kermel



# Réunion du conseil d'administration en date du 21 septembre 2017

	Nom Prénom	Emargement
<b>Chef d'établissement</b>	Mme DETREZ Sadia Présidente	
<b>Conseillère principale d'éducation</b>	Mme LE ROUX Armelle remplacée par M. MAILLET Yves	excusé
<b>Gestionnaire</b>	Mme KERMEL Christine Membre de droit	
<b>Représentants des collectivités de rattachement, communes et groupement de communes</b>	Mme SARABEZOLLES Conseillère Départementale du Finistère	excusée
	M. PERON, Conseiller Départemental du Finistère	
	M. LAURET Raymond-Jean, BMO	
	Mme HENAFF Patricia, affaires scolaires	excusée
<b>Représentants personnalités qualifiées</b>	Mme HERROU Monique	excusée
<b>Représentants des personnels enseignants</b>	1- Mme LE MEUR Annick 2- Mme MARHIC Véronique 3- Mme PERON Catherine 4- M. BOURHIS Nicolas 5- Mme PIRAS Delphine 6- Mme COAT Stéphanie 7- Mme ROUZIER Cécilia	
<b>Représentants des personnels ATOS</b>	1- M. GRALL Éric	excusé
	2- M. LE ROUX Jean-Yves	excusé
<b>Représentants des parents d'élèves</b>	1- Mme COU Britta	
	2- Mme KERVELLA Valérie	
	3- Mme CORDIER Laurence	
	4- Mme LOUEDEC Françoise	
	5- M. SIMONIN Florent	
	6- Mme BURBAN MACE Cécile <i>Mme LEANAMROCHE</i>	excusée
<b>Représentant des élèves</b>	1- Mlle LE BERRE Evie	excusé
	2- M. RICHARD Arthur	excusé